

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2022 à 20 h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY, Laurent IMBERT, Denis DERVIN.

Excusée : Marie VAN DEN BERGHE

Absent : Boris MONTVILOFF

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

- **Vote des comptes administratifs :**

Pour le **budget communal**, les dépenses de fonctionnement représentent 268 902.44 €, en hausse de 800 € par rapport à 2020. Les recettes s'élèvent, quant à elles, à 426 049.08 €, ce qui laisse un excédent de fonctionnement de 157 146.64 € pour 2021. En rajoutant 101 359.62 € de report de résultat 2020, nous avons **258 506.26 €** de résultat de clôture à affecter.

En ce qui concerne la section investissement, les dépenses s'élèvent à 178 914.27 €, les recettes à 171 755.55 €, soit un résultat déficitaire de 7 158.72 €, mais en rajoutant les résultats positifs de l'année précédente de 169 034.06 €, nous avons **161 875.34 €** de report cumulé à affecter.

Pour le **budget assainissement**, les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse à 25 977.63 €. Les recettes sont à hauteur de 43 976.22 €. Nous avons par conséquent un résultat annuel excédentaire de 17 998.59 € pour 2021, auxquels il convient d'ajouter l'excédent reporté de 3 281.74 € de 2020, soit une affectation à faire de **21 280.33 €**.

Pour la section investissement, avec 21 389.24 € de dépenses, pour 18 873.97 € de recettes, nous avons un déficit de 2 515.27 €, auquel il faut rajouter le déficit 3 437.97 € de l'année précédente, ce qui laisse un besoin de financement total de **5 923.24 €**.

La procédure de vote n'autorise pas l'ordonnateur des dépenses à participer à l'approbation du compte administratif.

Alain PREVÔT est nommé président pour le vote du compte administratif.

Après délibérations, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité

- **Approbation des comptes de gestion :**

Les comptes de gestion, établis par le trésorier ne font apparaître aucune remarque ni observation de la part de ce dernier.

Après délibérations, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

- **Affectation des résultats :**

Budget communal :

Le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de **fonctionnement** cumulé de **258 506.26 €** à affecter.

Pour la section **investissement**, nous avons un report positif de **161 875.34 €**.

Compte tenu des projets, le maire propose d'affecter 160 000 € à la section investissement, ce qui laisse 98 506.26 € en R002 (excédent de fonctionnement).

Budget assainissement :

L'exercice 2020 est excédentaire en **fonctionnement** de **21 280.33 €**.

Pour la section **investissement** nous avons un besoin de financement de **5 953.24 €** que nous devons couvrir.

Il est donc nécessaire de reporter la somme de **5 953.24 €** au D 001 de la section d'investissement, et le maire propose d'affecter **5 953.24 €** en section investissement au 1068, pour couvrir ce déficit, **15 327.09 €** restant étant en R 002, de la section de fonctionnement.

Après délibérations, les affectations des résultats telles que présentées sont adoptées à l'unanimité.

- **Vote des taxes :**

Cette année, les bases augmentent de manière plus importante, soit environ 3%.

Le budget étant très sain, il ne semble pas nécessaire d'augmenter les taux communaux, d'autant que les taux intercommunaux vont augmenter. La part intercommunale passera de 1.08% à 1.13% pour la TFB et de 6.69% à 7.02% pour la TFNB.

Les taux communaux seront donc inchangés pour 2021 respectivement à 32.76% pour le foncier bâti, et 59.19% pour le foncier non bâti.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces taux.

- **Vote des subventions aux associations :**

Après examen des demandes reçues, les associations suivantes bénéficieront de subventions : Club du 3^{ème} âge : 300 €, APPMA : 120 €, FNATH : 90 €, Secours populaire : 150 €, Conciliateurs de justice : 100 €, APOSNO : 100 €, les restos du cœur : 150 €.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces montants excepté pour le club du troisième âge pour laquelle il y a une abstention.

- **Approbation des budgets primitifs 2022 :**

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre à 494 541.26 €.

Pour les dépenses, pas de grands changements dans les dépenses courantes. Nous avons sensiblement augmenté les charges d'énergies. Il est prévu 80 000 € de virement à la section investissement, qui seront ajustés en fonction de l'avancement de nos projets. Les charges de personnel restent relativement stables, même si une revalorisation du point est programmée, mais nous n'avons aucun élément à ce jour. Au 6558, sont comptabilisées les participations aux différentes écoles, mais Bellac n'a pas facturé en 2021, et nous risquons ainsi avoir le double cette année.

Pour les recettes, nous retrouvons nos 98 506.26 € d'excédent reporté de 2021 en R 002, partie du résultat cumulé non affectée.

Les recettes fiscales sont ventilées entre le 73111 et le 74834, et les revenus des immeubles (752) plutôt pessimistes.

Concernant les dotations, les montants sont relativement stables.

L'allocation compensatrice de la communauté de communes n'est pas encore votée, mais ne devrait pas bouger, même si des discussions vont avoir lieu.

Pour la section investissement, le budget est cette année, équilibré à 447 885.34 € avec les restes à réaliser qui s'élèvent à 80 232 € en dépenses pour 19 650 € de recettes (programme de voirie SYGESBEM et city park), avec en recettes les subventions correspondantes, ainsi que les trottoirs de Gattebourg non perçus en 2021.

Les dépenses prévues sont le programme de voirie, les bornes incendie, les travaux d'isolation lorsque le SEHV aura fait le diagnostic, le remplacement de la remorque et divers matériels, l'achat des tables et bancs pour le bourg, une provision pour le lotissement, et bien sûr le remboursement des emprunts pour les grandes lignes.

En recettes, nous avons le report de 161 875.34 €, les 160 000 € d'affectation, le virement de la section de fonctionnement de 80 000 €, ainsi que le remboursement de la TVA.

A noter que, cette année encore, la section investissement est équilibrée sans emprunt.

Budget assainissement :

Pour ce budget, la section de fonctionnement est équilibrée à 42 827.09 € comprenant notamment 18 000 € de recettes provenant des redevances d'assainissement, et le résultat reporté de 15 327.09 € de 2021.

Les dotations aux amortissements représentent 18 376 € de dépenses de fonctionnement, que nous retrouverons en recettes d'investissement. Nous avons également 3 000 € d'intérêts d'emprunts au 66111, en baisse chaque année. Un virement de 3 639 € est prévu vers la section d'investissement.

Au 61523, plus de 8 000 € sont prévus pour changer le sable des stations de Charbonnières et du bourg qui sont colmatées.

En investissement, le remboursement des emprunts représente 12 515 € (partie capital), et nous retrouvons nos 5 953.24 € de déficit reporté, équilibré par l'affectation des résultats. En recettes, le virement de la section de fonctionnement, et les écritures d'ordre des dotations d'amortissement. A noter également les 10 000 € d'avance de trésorerie pour 2021 qui s'équilibrent avec le remboursement.

Après délibérations, les deux budgets sont approuvés à l'unanimité.

- **Adhésion au contrat de groupe RGPD :**

Nous avons décidé d'adhérer au contrat de groupe proposé par le centre de gestion pour la protection des données. La proposition retenue est celle du cabinet Data Vigi Protection, basé à Beauvais pour un montant de 485 € la première année et 300 € les années suivantes, ce pour les communes de moins de 1000 habitants.

Il convient de délibérer pour autoriser le maire à adhérer à ce contrat souscrit par le CDG pour le compte des communes, et à signer les conventions nécessaires.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette adhésion.

- **Subventions pour voyages scolaires** :

Le collège de Chateauponsac ayant 2 élèves de Blanzac scolarisés en leur établissement sollicite la commune pour attribuer une subvention en vue de proposer une offre culturelle à leurs élèves.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 50 € par élève.

- **Questions diverses** :

Stérilisation des chats errants : Nous avons reçu le retour de la convention avec 30 millions d'amis, la campagne peut se dérouler.

14 Juillet : Il est décidé d'organiser les festivités du 14 juillet à l'étang de Rouffignac sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à cette date. Une réunion avec les associations sera organisée prochainement.

- **Date du prochain conseil** : La date est fixée au 23 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 21 h 50.